

Les Partis au Conseil de Flandre

I

LES DIFFÉRENTS PARTIS AU SEIN DU CONSEIL DE FLANDRE

Le premier Conseil de Flandre comportait trois grandes tendances :

1^o Le parti de « **Jong-Vlaanderen** » (Jeunes Flamands), le plus radical, qui exigeait la constitution d'un Etat de Flandre souverain sans aucune fédération avec la Wallonie et sans aucune restauration possible de la Belgique. Ce parti était représenté au Premier Conseil de Flandre par 29 députés. (Voir procès-verbal de la séance du Gouwraad de la Flandre Orientale du 6 janvier 1918.) En outre, 7 députés le soutenaient sans y adhérer officiellement;

2^o Le parti de « **Vrij-Vlaanderen** » aussi radical que « Jong-Vlaanderen », mais établi sur des bases confessionnelles, était représenté par 13 députés au Conseil de Flandre;

3^o Un groupe indépendant, mais radical formé surtout d'Anversois et à la tête duquel se trouvaient L. MEERT et HEUVELMANS. Ce parti comportait 20 représentants au Conseil de Flandre. Ce dernier groupe portait le nom de « **Zelfstandige Vlaamsche Groep** » (Groupe autonomiste); il avait établi son programme le 24 septembre 1917. (Voir séance du Conseil de Flandre, du 24 septembre 1917.) Ce groupe autonomiste était d'avis que « la Flandre indépendante et la Wallonie indépendante forment un Etat fédéral : « Belgique ». La décentralisation politique devait être entreprise pendant l'occupation par l'introduction de mesures qui permettraient de préparer la séparation politique. La Belgique formerait un Etat volontairement neutre qui n'aurait pas d'armée. La Flandre et la Wallonie auraient chacune une gendarmerie pour le maintien de l'ordre intérieur. La question du statut international restant réservée.

Le programme du groupe autonomiste ne cessa de se rapprocher du programme plus radical de « Jong Vlaanderen ».

Au sein du Second Conseil de Flandre élu en janvier-mars 1918, le groupe autonomiste prit le nom de groupe « Unioniste » à partir du 14 mars 1918.

Son chef, LEO MEERT, désirait en effet amener une concentration de tous les éléments politiques du Conseil de Flandre au sein du groupe présidé par lui et qui prenait dorénavant le nom de « **De Unie** » (L'Union).

Le 14 mars 1918, MEERT fit parvenir confidentiellement aux membres du Conseil de Flandre une lettre leur exposant le programme unioniste. Nous la reproduisons ci-dessous :

« Le Conseil de Flandre ayant décidé de sortir de la situation secrète dans laquelle il se trouve, et d'apparaître publiquement, doit évidemment formuler un programme net.

» Tous les membres veulent lutter pour un Etat de Flandre indépendant. A ce sujet il y a unanimité, mais tous ne sont pas d'accord sur le point de savoir si la conception géographique « Belgique » sera rétablie ou non. Au sein du Conseil de Flandre, il y aura donc deux groupements qui arriveront à se constituer : l'un qui veut s'appuyer sur des conceptions de politique réaliste et adapter sa politique aux possibilités; le second, qui écrit en tête de son programme : Aucun rétablissement, de quelque manière que ce soit, du concept « Belgique ».

» Je voudrais établir un lien entre les membres qui veulent suivre une politique réaliste afin que le Conseil de Flandre puisse avoir une action efficace. Nous faisons ici un appel à tous les membres du Conseil sur l'opportunité du programme suivant d'Unité :

» Le Groupe « DE UNIE », prenant en considération les difficultés actuelles de l'heure, appuyant sa politique sur des bases réalistes, conscient de la grande importance et du sérieux du moment historique que traverse actuellement la Flandre, est d'avis que le Peuple Flamand trouvera les meilleures garanties de son indépendance dans un Etat de Flandre indépendant fédéré avec la Wallonie, donc un Etat de Flandre à côté d'un Etat de Wallonie, chacun avec son propre gouvernement, politiquement séparés, réunis par des intérêts économiques dans une Belgique assainie, renouvelée et indépendante.

» Tous les membres qui adhéreront en principe à cette politique sont invités à assister à la séance de fondation du Groupe, qui se tiendra à la « Maison Flamande », le jeudi 21 mars, à 11 h.

» (Signé) L. MEERT. »

Le 22 mars, MEERT fit savoir que la séance de fondation du groupe « DE UNIE » avait compté :

JOSSON; MAESFRANCKX; LIBBRECHT (préfet); VAN BERGEN; PRENEAU; LIBBRECHT (secrétaire général); HALSBAND; DE CNEUDT; P. VRYDAGHS; DECKERS; BORREMAN; LAMBRECHT; PLEVOETS; SPINCEMAILLE; V. VRYDAGHS; VAN DEN EYNDE; MOMMAERTS; ANGERMILLE; L. MEERT.

De nombreux membres, n'habitant pas Bruxelles, n'avaient pu assister à la séance.

Les différents groupements du Conseil de Flandre s'étaient cependant tous fait représenter et l'on fut d'accord pour dire qu'il fallait véritablement s'efforcer de créer une réelle union entre les différentes tendances.

L'effort tenté par MEERT ne réussit pas.

La lutte fut vive et constante entre le parti des Unionistes et le parti des Jong Vlamingen (Jeunes Flamands). Il est vrai que ce désaccord reposait plus sur des idées de politique confessionnelle que sur des concessions de politique générale. L'accord finit par se réaliser cependant et nous apprenons par une lettre écrite le 20 juillet 1918 au Chef de l'Administration civile (lettre qui figure en annexe du procès-verbal de la séance de la Hauptkommission du 20 juillet 1918), que l'accord entre « Unionistes » et « Jeunes-Flamands » a pu se faire. Il s'était réalisé sur la base de la disparition définitive du nom de « Belgique ».

Tous les membres du Conseil de Flandre avaient admis les trois points du programme commun, à savoir :

1^o Le développement indépendant et libre de la Flandre ne peut être assuré que par son indépendance politique;

2^o Cette indépendance politique nécessite la disparition de la nationalité belge quels que soient par ailleurs les liens pouvant exister entre la Flandre et la Wallonie;

3^o La collaboration de l'activisme avec l'Allemagne ne peut se borner au temps de l'occupation, mais doit se prolonger après la guerre pour la défense des intérêts communs.

Il apparaît ainsi que le groupe radical des « Jeunes-Flamands » et le groupe « Unioniste », dans lequel s'était fondu le groupe de « Vrij-Vlaanderen », ne purent se mettre d'accord qu'en adoptant le programme de l'indépendance absolue de la Flandre et de la disparition de la Belgique.

II

PROGRAMME DU PARTI « JONG-VLAANDEREN »

Lettre adressée au nom du Mouvement Nationaliste Jeune-Flamand pour féliciter Son Excellence le Baron von FALKENHAUSEN à l'occasion de sa nomination de Gouverneur et pour lui faire connaître notre action et nos vœux et lui demander audience.

(3 Mai 1917.)

EXCELLENCE,

Le Mouvement nationaliste Jeune-Flamand désire, à l'occasion de l'accession de Votre Excellence au pouvoir comme Gouverneur de ces contrées, lui donner l'assurance que nous sommes constamment prêts à collaborer sous l'administration de Votre Excellence pour faire disparaître tous les malentendus provoqués par la guerre, entre les peuples allemand et flamand et pour favoriser une coopération durable entre les deux nations.

Ce sont les Jeunes-Flamands qui, en octobre 1914, ont eu les premiers le courage, comme organe du mouvement flamand, d'entrer ouvertement en relations avec les autorités allemandes.

Formé alors d'un petit nombre d'hommes à Gand, le parti nationaliste jeune-flamand est aujourd'hui devenu la plus forte organisation des régions flamandes, qui dans tout le pays a ses sections agissant ouvertement, et ses cercles d'amis, et qui dispose de plusieurs milliers d'adhérents secrets.

Notre parti se réclame du programme que voici :

La Flandre doit constituer un Etat, allié à l'Empire allemand, économiquement et militairement, mais en dehors de l'Empire; les 4 millions et demi de Flamands indépendants, organisés avec la collaboration allemande en un Etat propre, avec le néerlandais comme langue nationale.

Nous voulons délivrer la Flandre du joug belge, c'est-à-dire franco-wallon, la disparition de la Belgique comme Etat, et la fin du lien qui unit la Flandre à la Wallonie.

La Wallonie peut, par exemple, comme nous, être alliée à l'Empire allemand et de même le Luxembourg.

Grâce à notre forte action pour l'indépendance de la Flandre, bientôt tous les groupes d'activistes flamands en sont arrivés à collaborer avec les Allemands et ainsi, grâce à notre action commune sous le gouvernement de votre sérénissime prédécesseur, le vénéré baron von BISSING, des résultats remarquables ont été obtenus : nous visons avant tout la flamandisation de l'Université de Gand.

Une excellente mesure fut aussi la création du Conseil de Flandre, comme suite à nos démarches successives auprès du Gouverneur Général.

Le Conseil, en envoyant une députation au Chancelier d'Empire et en lui remettant une déclaration réclamant la souveraineté et l'indépendance de la Flandre, montra qu'il était tout à fait d'accord avec la Jeune-Flandre.

Merveilleuse fut aussi pour notre peuple flamand, l'introduction de la séparation administrative. Le dernier acte du Gouverneur, appelé depuis à la vie éternelle, fut de la plus haute portée, à savoir la délivrance du Brabant de l'étreinte wallonne étouffante, par la séparation de Nivelles et la disparition du Brabant wallon rattaché dès à présent au Hainaut.

Nous espérons et nous attendons de Votre Excellence qu'elle couronne la belle œuvre commencée en proclamant et en organisant aussitôt que possible un Etat flamand.

Aussi longtemps qu'il subsiste une Belgique, le peuple flamand est francisé et la côte flamande est un lieu de débarquement pour l'Angleterre.

Seule la mort de la Belgique et la renaissance de la Flandre comme Néerlande du Sud donneront à l'Allemagne la garantie de posséder à l'Ouest, un solide boulevard contre l'agression de la France et de l'Angleterre dans l'avenir. Les intérêts de la Flandre et de l'Allemagne sont parallèles, sont, en fait, les mêmes. C'est pourquoi, nous, en libres Flamands, nous pouvons et voulons, pour le salut de notre propre peuple et de notre race, collaborer avec l'Allemagne, non en peuple soumis, mais en égaux, qui poursuivent le même but.

C'est pourquoi, Excellence, nous considérons comme un honneur d'être reçus par Votre Excellence en audience solennelle, afin de vous exprimer personnellement nos félicitations pour la haute charge que vous attribue l'Empereur et de délibérer avec Votre Excellence sur l'avenir de notre cher peuple flamand.

En faisant des vœux pour le gouvernement de Votre Excellence, pour la prospérité de l'Allemagne et de la Flandre, ainsi que pour la victoire de l'Allemagne, nous nous nommons, en vous exprimant notre haute considération,

Au nom du Mouvement nationaliste Jeune-Flamand :

LE BUREAU PERMANENT DU COMITÉ CENTRAL :

Le Président,

J.-D. DOMELA NIEUWENHUIS-NYEGAERD.

Le Trésorier,
D^r DUMON.

Les Secrétaires,
EGGEN,
E. GODDÉE-MOLSBERGEN.

Gand en Flandre, 3 mai 1917.

(Traduit du néerlandais.)

Lettre de « Jong-Vlaanderen » du 30 mai 1918 au professeur WALDENAR KANTER, de Munich, pour sa brochure « Das Konigreich Vlaanderen. Ein Wag zu Frieden » :

« Je puis vous assurer que le mouvement de « Jong-Vlaanderen » grandit de jour en jour. — Dans la capitale de la Flandre, à Bruxelles, nous sommes magnifiquement organisés. Même une puissante organisation, composée exclusivement de catholiques activistes « Vrij-Vlaanderen », a adopté officiellement la politique de « Jong-Vlaanderen ».

« Nous travaillerons ici d'arrache-pied mais nous comptons aussi sur l'appui ferme de l'Allemagne, car sans son appui complet, il nous serait tout à fait impossible, à nous Flamands, de faire de la Flandre un royaume.

» Nous sommes persuadés que chaque Allemand comprend aujourd'hui que seul un royaume de Flandre peut être une garantie pour l'Allemagne sur sa frontière Ouest...

» Nous avons pleine confiance dans les armes de l'Allemagne. Nous pensons pouvoir avoir la même confiance dans la sage politique de l'Empire. » (I, 4^e section, n^o 10.)

III.

UN INCIDENT PERSONNEL AU CONSEIL DE FLANDRE



De nombreux incidents personnels ont surgi au Conseil de Flandre. Il serait évidemment oiseux de les relater tous. Nous croyons utile cependant de publier ci-dessous le Rapport établi par une Commission extraordinaire nommée par le Conseil pour enquêter sur un incident grave survenu à la séance du 3 avril 1917, provoqué par l'un de ses membres, M. J. EGGEN.

Rapport sur le cas EGGEN.

Le vendredi 3 août 1917, EGGEN fit distribuer aux membres du Conseil de Flandre, un factum attaquant vigoureusement le Bureau. Le secrétaire VAN DEN BROECK en ayant pris connaissance, ordonna la saisie de ces pamphlets et refusa de les restituer à EGGEN.

« Le même jour, environ vers 5 heures de l'après-midi, alors que le président TACK et les deux secrétaires se trouvaient au secrétariat de M. BRYs, M. EGGEN est entré sans se faire annoncer et a exigé la restitution des pièces en question. Comme on lui répondit que la direction devait d'abord en décider, M. EGGEN a dit à deux reprises : « Cela est un vol. » Comme MM. TACK, VAN DEN BROECK et BRYs persistaient dans leur refus, M. EGGEN déclara qu'il allait immédiatement déposer une plainte contre ces messieurs auprès du parquet belge « pour vol », et il quitta la salle en proférant : « Ik veeg ze aan den Raad. Er kome van wat wille. » (Je... les frotte au Conseil. En advienne ce qui pourra.)

Quelques minutes après, M. EGGEN revint, répéta son exigence, et, à la suite d'un nouveau refus, il déclara de nouveau qu'il irait déposer une plainte auprès du parquet belge.

Le prof. EGGEN venait à peine de partir que le président DE KEERSMAECKER entra; celui-ci ne prit pas le cas au sérieux.

On passa alors immédiatement à la séance de la direction.

Au cours de la discussion du cas EGGEN, M. EGGEN fit appeler le président TACK par l'entremise de l'huissier. Le président crut ne pas devoir y donner suite avant qu'une décision eût été prise dans l'affaire, aussi fit-il prier M. EGGEN de vouloir attendre quelques moments. Immédiatement après, à 5 h. 50, le président TACK reçut la carte ci-jointe. Il y répondit par écrit sur une carte, que M. EGGEN devait encore avoir quelques moments de patience. que la décision de la direction allait être prise sur-le-champ. Immédiatement après, une seconde carte fut remise à M. TACK. La direction estima qu'elle constituait un ultimatum devant lequel elle ne pouvait pas céder.

M. EGGEN est alors parti à 6 heures, sans attendre la décision de la direction.

Les décisions suivantes furent prises :

1° Les pièces confiées, le vendredi 3 août, par M. EGGEN à l'huissier, avec prière de les distribuer aux membres du Conseil. seront retenues comme mesure préventive et classées dans les archives;

2° On demandera immédiatement à la « Politische Abteilung » (section politique du gouvernement général) de prendre les mesures nécessaires afin que la plainte, qui pourrait éventuellement être déposée par M. EGGEN, conformément à sa menace orale et écrite, soit annihilée.

3° Les pièces que M. EGGEN a en sa possession, en tant que secrétaire de la Commission Exécutive et de la Commission de la Justice et de l'Intérieur, doivent, comme mesure préventive, lui être enlevées et rendues inaccessibles par la direction jusqu'à ce que la Commission en jeu ait pu statuer sur l'affaire;

4° On demandera à la « Politische Abteilung » de mettre en lieu sûr les pièces concernant le conseil de Flandre que M. EGGEN a en sa possession personnelle;

5° M. EGGEN continue à porter la pleine responsabilité de sa conduite.

Le secrétaire VAN DEN BROECK fut délégué pour prendre immédiatement, d'accord avec la « Politische Abteilung », les mesures de précaution admises (par la direction).

Le secrétariat et les archives de la Commission Exécutive, ainsi que de la Commission de la Justice et de l'Intérieur, furent mis préventivement sous scellés par la « Politische Abteilung ».

* * *

Les scellés furent effectivement placés, par la « Politische Abteilung » sur les caisses contenant les archives de la Commission Exécutive et de la Commission de l'Intérieur et de la Justice, dont EGGEN avait la garde. Celui-ci brisa les scellés, emporta les documents et, au mois de novembre 1917, envoya à tous les membres du Conseil un pamphlet relatant l'incident et dont nous donnons ci-dessous, un extrait :

RÉFLEXION DE NOMBREUX FLAMANDS, EN CE QUI CONCERNE LE CONSEIL DE FLANDRE.

(Extrait).

« Le 3 novembre 1917, on a fêté le centenaire de la fondation de l'Université de Gand et sa flamandisation qui a fait cesser l'injustice criante dont les Flamands avaient été victimes en 1830.

» Une nouvelle Flandre était née et le mouvement flamand avait comme programme : Université flamande, séparation administrative, proclamation d'un Royaume de Flandre libre et indépendant. Hélas, ce beau programme doit-il être un rêve ? Les Flamands sérieux commencent à le craindre car, si le Ministère des Sciences et des Arts est séparé en ce qui concerne ses bureaux, en revanche on n'applique pas les ordonnances relatives à la langue. Au Ministère de la Justice, si la séparation des bureaux est faite, en revanche on n'a rien obtenu, même pas la flamandisation des tribunaux et en tout premier lieu de la Cour d'Appel de Gand.

» Au Ministère des Finances, on peut dire que rien n'est fait.

» Quant au troisième point du programme : la proclamation d'un Royaume de Flandre, qui est l'essentiel de tout le programme, on n'a rien fait du tout. Certains membres du Conseil de Flandre ont au sujet de l'État de Flandre une conception qui en ferait une sorte d'Alsace-Lorraine.

» D'autres, il est vrai, ont le sain point de vue d'un Royaume de Flandre indépendant, ce qui doit se faire maintenant ou jamais.

» Pourquoi donc les dirigeants du mouvement flamand sont-ils restés dans une aussi coupable apathie ? A cause de leurs idées de « parti » qui gâtaient tout en Belgique avant la guerre et qui continuent à être prédominantes aujourd'hui. C'est en raison d'idées de « parti » que l'on pousse en avant des « nullités », des gens sans valeur et même sans dignité, à côté desquels des hommes de mérite peuvent difficilement siéger, et que l'on n'hésite pas à dénigrer des hommes de talent derrière leur dos, auprès de l'autorité allemande, pour faire jeter sur eux l'ostracisme !

» Les situations et places n'ont pas été accordées au mérite mais elles ont été données à la suite de manigances secrètes.

» Conseil de Flandre, nous n'avons pas encore pu nous rendre compte de votre utilité. Votre Conseil ne peut avoir aucune utilité pour la Flandre; sa création est un échec et déjà dès février dernier, on aurait dû le dissoudre, notamment depuis que ses délégués se sont rendus à BERLIN chez le Chancelier de l'Empire. Ce fameux voyage à BERLIN a été, au point de vue politique, une faute; il a provoqué, dans toute la Flandre, un véritable émoi dont les conséquences sont graves, et ce voyage sera la faute de ce que la libération de la Flandre, que nous espérions, ne pourra être réalisée, beaucoup de Flamands s'étant détachés des activistes à cause de cela !

» Il faut dire que ce voyage, en outre, a été un véritable crime contre la Flandre.

» Jamais personne au Conseil de Flandre n'a protesté contre ce voyage; on ne pourra pas rétablir la situation du Conseil compromise par ce crime !

» Si on doit admirer les Allemands pour leurs grands talents militaires, il ne faut pas les admirer au point de vue politique et, en tous cas, au point de vue du Conseil, celui-ci n'a rien obtenu; certes on a soutenu que les déportations seraient enrayées à la suite de l'intervention du Conseil, mais, quand les Allemands ont décidé de ne plus faire de déportations, ils n'en ont pas averti le Conseil de Flandre, mais le Cardinal MERCIER et le Pape !

» En réalité, le Conseil de Flandre sera toujours le moindre souci des Allemands et les intérêts politiques de ceux-ci, l'essentiel ! Donc, d'un côté on verra des maîtres et, de l'autre côté, des valets obéissants comme des esclaves !

» Ne comprenez-vous pas, Messieurs du Conseil de Flandre, que vous n'êtes que des nains qui avez entrepris une tâche de géants ! que vous êtes méprisés à la fois par les Allemands et par les Flamands et qu'il est plus que temps que vous fassiez place à d'autres hommes qui auront la force, l'enthousiasme et la conviction nécessaires pour sauver la Flandre.

» L'activité du Conseil de Flandre pendant les huit mois qui se sont écoulés depuis le mois d'avril 1917, qu'a-t-elle été ? Les deux secrétaires ont reçu 1,600 lettres et en ont envoyé 1,620, donc dix lettres par jour ou 5 par jour et par secrétaire, ce qui n'est pas un très gros travail !

» Les sept commissions ont tenu ensemble 156 séances et voilà tout !

» Quant aux séances du Conseil de Flandre, elles ont été d'un grotesque lamentable (ici un rapport cite textuellement une partie de procès-verbal d'une séance d'où il résulte que le Conseil se perd en vaines discussions qui ne peuvent rien produire !)

(Incident EGGEN) :

» Au milieu des incapables du Conseil de Flandre, un homme de grand talent, qui avait déjà montré sa valeur comme juge d'instruction au CONGO, M. J. EGGEN, voulut intervenir.

» EGGEN voulait travailler avec désintéressement et sans toucher aucune espèce de traitement, tandis qu'au Conseil de Flandre de nombreux membres se font payer pour un travail qu'ils ne font pas.

» EGGEN donc voulut interpeller le Conseil de Flandre sur la séparation des Ministères.

» La Commission de la Justice s'adressa à plusieurs reprises au Conseil de Flandre pour lui demander pourquoi les nominations ne se faisaient pas au Ministère de la Justice.

» Le Conseil de Flandre répondit qu'on avait soumis des candidatures aux Allemands, ce qui n'était pas vrai, car les Allemands déclarèrent qu'ils n'avaient jamais rien reçu, et cependant, dit EGGEN voici quelle était la situation : lorsque EGGEN convoqua les fonctionnaires du Ministère de la Justice pour régler la séparation, cinq fonctionnaires se trouvèrent présents. Au secrétariat général, sur 18 employés, il en vint deux; à la première direction générale, sur sept, il en vint zéro ! A la seconde direction, sur (?) il en vint deux.

» A la 3^e direction, sur 11, il en vint 0;

» A la 4^e direction, sur 19, il en vint 0;

» A la 5^e direction, sur 2, il en vint 0;

» A la 6^e direction, sur 7, il en vint 0;

» A la 7^e direction, sur 7, il en vint 0.

» On refusa l'interpellation réclamée et ceci principalement à l'intervention de BRYS, instituteur pensionné et commis-voyageur, qui défendit que le rapport, dressé par EGGEN, fût distribué aux membres du Conseil de Flandre.

» Tous les exemplaires de ce rapport furent saisis par BRYS au moment où le messenger allait les distribuer aux membres du Conseil de Flandre et on refusa de les rendre à EGGEN, ce qui constituait purement et simplement un véritable vol ! Aussi quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils reçurent une assignation à comparaître en justice de la part du juriste EGGEN ! Ils coururent aussitôt demander protection à la Politische Abteilung.

» Les papiers, que réclamait EGGEN, furent mis sous scellés par la Politische Abteilung sous le sceau de BURGMYER, mais depuis longtemps ces sceaux ne garantissent plus que des boîtes vides car, pour ce qui concerne les papiers que l'on voulait protéger, ils n'y sont plus.

» Qui pourrait avoir confiance dans un pareil Conseil ! En réalité la Flandre devrait s'adresser à des hommes de valeur ! »



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16